



**COMMUNIQUE DE PRESSE  
Comité Régional Cgt Bretagne**

## **NON A L'ACHARNEMENT CONTRE LES MÉDECINS DU TRAVAIL !**

Chaque année, de trop nombreux médecins du travail sont poursuivis devant le Conseil de l'Ordre par des employeurs, ceci pour avoir attesté du lien entre l'exercice du travail et la santé des travailleurs. Dominique Huez, médecin du travail qui exerçait à la centrale nucléaire de Chinon, est poursuivi à ce titre. Simplement pour avoir fait son métier.

Condamné à un avertissement et à 1000 euros, il refuse de payer cette somme en attente d'une décision du Conseil d'Etat. Un huissier vient de déposer à son domicile une indisponibilité de certificat d'immatriculation pour son véhicule et celui de son épouse, ce qui équivaut à une saisie.

Cette manœuvre disproportionnée vise à intimider tout médecin qui résistera aux pressions d'un employeur et donc à empêcher l'exercice d'une profession essentielle dans le domaine de la prévention. Au-delà d'un patronat qui organise, par la force et la menace, sa propre impunité quant aux dégâts du travail sur la santé, la responsabilité de l'État est écrasante car il fait clairement un choix au détriment des droits fondamentaux des salarié-es.

Le Comité Régional CGT Bretagne et son collectif Travail-Santé tiennent à apporter tout leur soutien aux médecins du travail. Ils réaffirment leur opposition à la loi « Travail », laquelle, entre autres volets, instrumentalise la médecine du travail au profit des patrons, alors qu'elle a pour première mission la protection des salarié-es. Ils appellent à participer à toute initiative pour soutenir le docteur Dominique Huez et défendre une médecine du travail qui soit réellement au service de la santé des salarié-es.

Rennes, le 22 mars 2017